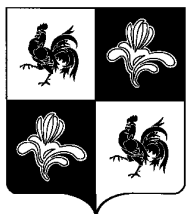


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



10 novembre 2011

SESSION ORDINAIRE 2011-2012

PROJET DE DECRET

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2012**

Index

Projet de décret	2
Tableau annexé au décret.....	13

PROJET DE DECRET

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012

LE COLLEGE

Sur la proposition du Membre du Collège chargé du Budget et après en avoir délibéré,

ARRETE :

Le Membre du Collège chargé du Budget est chargé de présenter, au nom du Collège, à l'Assemblée de la Commission communautaire française, le projet de décret dont la teneur suit :

CHAPITRE 1^{er} Dispositions générales

Article 1^{er}

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, § 1^{er}, 121, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2012, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'EUR

	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Crédits non dissociés	366.318	366.318
Crédits dissociés	357	865
TOTAUX	366.675	367.183

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'ar-

ticle 1^{er}, 1°, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 4.958 EUR (TVA incluse).

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 4.958 EUR et pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 9.916 EUR (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 29.02.12.11 et 29.02.74.02.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 372.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.03.12.11 et 29.03.74.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'institut Emile GRYSON,
- l'Institut REDOUTE-PEIFFER,
- l'Internat de la Commission communautaire française,
- l'Institut Roger GUILBERT,
- CERIA, Affaires générales,
- l'Institut Roger LAMBION.

En matière d'enseignement, des avances de fonds peuvent être consenties sur l'allocation de base 29.03.74.01 (achats de biens durables), à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 9.916 EUR (TVA incluse).

En matière de dépenses d'énergie et d'eau, les comptables extraordinaires sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 49.600 EUR (TVA incluse).

Des avances de fonds, d'un maximum de 1.200.000 EUR peuvent être consenties au comptable extraordinaire à charge de l'article budgétaire relatif au paiement des frais de transport scolaire. (25.00.12.03).

En matière de transport scolaire, les avances de fonds peuvent servir les créances, quel qu'en soit le montant, pour autant que les marchés aient fait l'objet d'un contrat.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 6.500 EUR (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 21.00.12.11 et 21.00.74.01.

Article 4

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes, les avances visées à l'article 15-2° de ladite loi peuvent servir à payer les subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement, de location d'un appareil téléphonique, imputées à l'allocation de base 22.10.33.04.

Article 5

Par dérogation à l'article 15 des Lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, les crédits inscrits aux allocations de base : 21.00.11.03, 21.00.11.04, 21.0.11.08, 21.00.61.35, 22.32.11.01, 22.50.61.35, 22.50.61.36, 22.50.61.37, 23.50.61.35, 24.00.61.35, 25.00.11.04, 28.00.61.35, 29.02.11.01, 29.02.61.35, 29.03.11.01, 29.03.11.02, 29.03.11.04, 29.03.11.07, 29.03.11.08, 29.03.61.35 et 30.02.61.35 peuvent être redistribués entre eux par un arrêté du Collège.

Article 6

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le crédit de l'allocation de base 26.10.01.01 peut être redistribué, après accord du Ministre compétent et du Ministre du budget, vers les allocations de base de la division 26 du budget décretaal de la Commission communautaire française.

Article 7

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le crédit inscrit à l'allocation de base 21.00.01.05 « Accords du non-marchand (ACS) » peut être redistribué, par arrêté du Collège, vers les différentes allocations de base concernées du budget décretaal de la Commission communautaire française.

Article 8

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, et pour la mise en œuvre éventuelle des emprunts prévus à l'article 15 du présent décret, le Collège est autorisé à procéder à des redistributions à partir des divisions 21,24,29 et 30 programme 0 – activité 2 vers les allocations de base 27.08.21.11 et 27.08.91.11 en vue de rembourser les emprunts conclus pour les dits-travaux.

Article 9

Par dérogation à l'article 40 § 1^{er}, des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le paiement des allocations de naissance et des indemnités pour frais funéraires s'effectue conformément aux règles prévues à l'article 41 des mêmes lois.

Article 10

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

Article 11

Les intérêts et amortissements des emprunts imputés respectivement aux allocations de base :

25.00.21.11 Leasing financier de bus scolaires (intérêts)

25.00.91.11 Leasing financier de bus scolaires (amortissements)

27.01.43.03 Dotation à la Société d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois (SPABS)

27.06.43.23 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)

27.06.63.22 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)

27.07.21.11 Dettes bâtiment Rue des Palais (intérêts)

27.07.91.11 Dettes bâtiment Rue des Palais (amortissements)

peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes.

Cette procédure s'applique aussi aux dépenses imputées aux allocations de base :

- 07.00.01.01 Provisions pour sorties de charge
- 21.00.11.05 Frais liés au personnel (cotisations pour la tutelle médicale et la prime syndicale, titres-repas, abonnements STIB, SNCB ...)
- 21.00.11.10 Primes de responsabilisation
- 21.00.11.11 Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH
- 21.00.12.01 Dépenses liées aux frais de parcours
- 21.00.12.11 Frais de fonctionnement (frais bancaires, intérêts débiteurs)
- 21.10.21.01 Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs
- 21.10.41.01 Remboursement de la dotation
- 25.00.11.04 Rémunération du personnel d'accompagnement (titres-repas, abonnements sociaux, primes syndicales...)
- 29.03.11.05 Frais liés au personnel (titres-repas ...)
- 01.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
- 02.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
- 03.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
- 04.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
- 05.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet

Les chèques-repas et les abonnements STIB imputés respectivement aux allocations de base :

peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes.

Cette procédure s'applique également aux dépenses concernant les jetons de présence et allocations de traitement à des personnes non soumises au

régime de la TVA imputées aux allocations de base :

- 21.00.12.04 Frais de formation du personnel (Commission d'évaluation de l'acquis, honoraires des formateurs)
- 21.00.12.11 Frais de fonctionnement (Chambre de recours disciplinaire, Chambre de recours relative à l'évaluation, Commission relative à la publicité des actes administratifs, Commission des stages)
- 22.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Aides aux personnes)
- 22.20.12.02 Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation (Comité d'experts – Secteur de l'insertion sociale)
- 23.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de mission des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Santé)
- 24.00.12.01 Prestations de tiers, frais de mission (déplacement, séjours ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil supérieur du Tourisme)
- 29.03.12.11 Dépenses de fonctionnement des Ecoles de la C.C.F. hors Haute Ecole (enseignement – jury d'examen, conférences, leçons didactiques)

La première tranche de la dotation aux services à gestion séparée et à l'Institut Bruxellois francophone pour la formation professionnelle, imputée à l'allocation de base :

- AB 21.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiment
- AB 22.33.41.03 Dotation au Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées
- AB 22.50.61.35 Dotation au SGS Bâtiment – Personnes handicapées
- AB 22.50.61.36 Dotation au SGS Bâtiment – Cohésion sociale

AB 22.50.61.37 Dotation au SGS Bâtiment – Action sociale

AB 23.50.61.35 Dotation au SGS Bâtiment

AB 24.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiment

AB 26.20.41.31 Dotation au SGS – Formation PME

AB 26.30.43.05 Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels) – IBFFP

AB 26.30.43.06 Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics - IBFFP

AB 28.00.61.35 Dotations au SGS Bâtiment

AB 29.02.61.35 Dotations au SGS Bâtiment

AB 29.03.61.35 Dotations au SGS Bâtiment

AB 30.02.61.35 Dotations au SGS Bâtiment

peut être payée selon la procédure des dépenses fixes.

La 1^e tranche des subventions octroyées sur les allocations de base suivantes peut être payée selon la procédure des dépenses fixes :

AB 26.10.45.23 Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE

AB 26.10.45.24 Contribution financière de la CCF au financement de l'agence Francophone pour l'éducation et formation tout le long de la vie

AB 26.10.45.25 Contribution financière de la CCF au « Service francophone des métiers et qualifications »

AB 26.20.41.03 Subvention de fonctionnement à l'Institut de la Formation Permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises

Article 12

Par dérogation aux articles 5 et 6 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991,

des créances d'années antérieures peuvent être apurées à charge des crédits ouverts par le présent décret et relatives aux :

AB 01.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Président du Collège

AB 02.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège

AB 03.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège

AB 04.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège

AB 05.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège

AB 07.00.01.01 Provisions pour sorties de charge

AB 21.00.01.03 Accord Non Marchand Gestion Embauche compensatoire (BEC et Réduire et Compenser)

AB 21.00.11.03 Rémunération du personnel statutaire

AB 21.00.01.08 Accord Non Marchand Eco Chèques

AB 21.00.11.04 Rémunération du personnel contractuel

AB 21.00.11.05 Frais liés au personnel

AB 21.00.11.08 Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-Commission française de la Culture (ex-CFC)

AB 21.00.11.09 Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-Province de Brabant

AB 21.00.11.10 Primes de responsabilisation

AB 21.00.11.11 Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH

AB 21.00.11.20 Dépenses relatives aux pensions des agents ex-Province de Brabant admis à la retraite avant le 1^{er} janvier 1995

AB 21.00.11.21 Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel	AB 22.10.53.01 Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale
AB 21.00.12.01 Dépenses liées aux frais de parcours	AB 22.20.33.04 Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation
AB 21.00.12.03 Frais de gestion du personnel	AB 22.20.33.07 Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale
AB 21.00.12.04 Frais de formation du personnel	AB 22.20.33.08 Subventions pour les contrats communaux de cohésion sociale
AB 21.00.12.05 Frais liés à l'informatisation de l'administration	AB 22.20.33.09 Subventions pour « lissage » en matière de contrat communaux de cohésion sociale
AB 21.00.12.09 Missions du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP) fonctionnement	AB 22.20.43.05 Cofinancement du FIPI – communal
AB 21.00.12.11 Frais de fonctionnement (y compris les jetons de présence)	AB 22.20.52.01 Subventions pour infrastructure en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif
AB 21.00.12.13 Frais de location simple (leasing opérationnel)	AB 22.20.63.01 Subventions pour infrastructure dans le cadre du cofinancement du FIPI communal
AB 21.00.12.15 Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	AB 22.32.11.01 Rémunération du personnel de l'Etoile Polaire
AB 21.00.74.01 Dépenses patrimoniales	AB 22.40.33.12 Subventions aux services agréés d'aide aux familles
AB 21.00.74.02 Achat de matériel informatique et bureautique	AB 22.40.33.13 Subventions aux centres de planning familial (PMF)
AB 22.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de mission (déplacements, séjours...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (action sociale)	AB 22.40.33.15 Centre de formation d'aides familiaux
AB 22.10.12.02 Promotion, publication, diffusion (action sociale)	AB 23.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'études, colloques, frais de missions (déplacements, séjours...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (santé)
AB 22.10.33.03 Subventions aux Centres de Service social et d'action sociale globale	AB 23.10.33.11 Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
AB 22.10.33.04 Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique	AB 23.20.33.04 Subventions aux services de santé mentale
AB 22.10.33.05 Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	AB 23.20.33.05 Subventions aux centres de téléaccueil
AB 22.10.33.06 Subvention aux maisons d'accueil	AB 23.20.33.06 Subventions au service intégré de soins à domicile
AB 22.10.33.07 Subventions aux services d'aide aux justiciables	

AB 23.20.33.08 Subventions aux centres de soins de jour	AB 29.02.12.11 Dépense de fonctionnement Complexe sportif
AB 23.20.33.09 Subventions aux associations en matière de soins palliatifs	AB 29.03.11.01 Rémunération du personnel enseignant hors Haute Ecole
AB 23.20.33.10 Subventions aux centres de coordination	AB 29.03.11.02 Rémunération du personnel enseignant Haute Ecole
AB 23.20.33.15 Subventions aux Associations de santé intégrée	AB 29.03.11.04 Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires.
AB 23.20.33.16 Subvention aux services actifs en matière de toxicomanie	AB 29.03.11.05 Frais liés au personnel
AB 23.20.33.18 Subventions aux réseaux et partenariats d'actions en santé	AB 29.03.11.06 Quotes-parts dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu le l'ex-province du Brabant
AB 24.00.12.01 Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Tourisme)	AB 29.03.11.07 Rémunération du personnel non enseignant hors Haute école
AB 24.00.12.02 Promotion, publication, diffusion (Tourisme)	AB 29.03.11.08 Rémunération du personnel non enseignant de la Haute école
AB 25.00.11.04 Rémunération du personnel d'accompagnement (Transports scolaires)	AB 29.03.11.21 Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel
AB 25.00.12.03 Frais de transport (Transports scolaires)	AB 29.03.12.10 Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires
AB 25.00.12.11 Dépenses de toute nature relatives aux Transports scolaires	AB 29.03.12.11 Dépenses de fonctionnement des écoles de la COCOF, hors Haute-Ecole.
AB 25.00.12.13 Frais de location simple de bus	AB 29.03.12.12 Frais de gestion du personnel
AB 26.10.33.02 Décret ISP : OISP agréées – financement de l'équipe de base	AB 30.00.01.02 Frais liés à l'immeuble à Paris
AB 26.10.33.04 Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale	AB 30.00.12.00 Frais de mission et de réception des membres du Collège et des membres de cabinet
AB 26.10.41.04 Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	AB 30.00.12.01 Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques (Relations Internationales)
AB 26.20.11.01 Rémunération du personnel du service à gestion séparée – Service Formation PME	AB 30.00.33.01 Subventions aux associations (Relations internationales)
AB 27.01.12.11 Frais de fonctionnement (bâtiments scolaires)	AB 30.00.33.02 Actions francophonie
AB 29.02.11.01 Rémunération du personnel Complexe sportif	AB 30.01.12.01 Promotion, publication, diffusion (Politique générale)
	AB 30.01.33.01 Subventions de politique générale

Article 13

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après :

- 21.00.01.03 Accord Non Marchand Gestion Embauche compensatoire (BEC et Réduire et Compenser)
- 21.00.01.04 Dépenses relatives à l'embauche compensatoire
- 21.00.01.05 Accord non marchand (ACS)
- 21.00.01.07 Accord Non Marchand Embauche Compensatoire
- 21.00.01.08 Accord Non Marchand Eco Chèques
- 21.00.33.01 Dotation au Service social
- 21.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiments
- 22.10.33.01 Subventions à des organismes d'aide sociale
- 22.10.33.04 Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement de placement et de location d'un appareil téléphonique
- 22.10.33.05 Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
- 22.10.33.07 Subventions aux services d'aide aux justiciables
- 22.10.33.08 Subventions aux associations servant de centre d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille
- 22.10.33.11 Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination
- 22.10.53.01 Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale
- 22.20.00.01 Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale
- 22.20.33.02 Subvention pour le centre régional pour le développement de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes

22.20.33.03 Cofinancement du FIPI associatif

22.20.33.04 Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation

22.20.33.05 Subventions à l'asbl « Centre bruxellois d'actions interculturelles »

22.20.33.06 Subventions au Centre Régional d'appui

22.20.33.07 Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale

22.20.33.08 Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale

22.20.33.09 Subventions pour « lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale

22.20.33.10 Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants

22.20.43.05 Cofinancement du FIPI – communal

22.20.52.01 Subventions pour infrastructure en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif

22.20.63.01 Subventions pour infrastructure dans le cadre du cofinancement du FIPI communal

22.32.41.31 Dotation au SGS – Centre Etoile Polaire

22.33.41.03 Dotation au SGS – Service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH)

22.40.33.14 Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)

22.40.33.15 Centre de formation d'aides familiaux

22.40.33.16 Subvention aux Services Espace – Rencontres

22.40.33.17 Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3^{ème} âge

22.40.33.18 Subventions au service d'aide aux personnes âgées maltraitées

22.50.61.35	Dotation au SGS Bâtiments – Personnes handicapées	24.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiments
22.50.61.36	Dotation au SGS Bâtiments – Cohésion Sociale	24.00.63.04	Subventions d'équipements touristiques (secteur public)
22.50.61.37	Dotation au SGS Bâtiments – Action Sociale	26.10.01.01	Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique
22.50.63.24	Subventions aux communes pour achat et aménagement de terrains d'accueil pour les gens du voyage	26.10.33.01	Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSE à des actions d'insertion professionnelle
23.10.33.01	Subventions pour recherches dans le domaine de la santé	26.10.33.03	Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture
23.10.33.06	Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale	26.10.33.04	Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale
23.10.33.11	Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	26.10.33.06	Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle
23.10.33.13	Subventions pour des initiatives en matière de santé	26.10.33.07	Subventions à la FeBISP
23.10.33.14	Subventions pour des initiatives en matière de promotion de Santé	26.10.33.08	Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés
23.10.41.01	Coopération avec l'Etat fédéral et/ou entités fédérées	26.10.33.09	Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle
23.20.33.06	Subvention au service intégré de soins à domicile	26.10.33.11	Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-professionnelle
23.20.33.08	Subventions aux centres de soins de jours	26.10.41.04	Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance
23.20.33.17	Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire	26.10.45.23	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE
23.20.33.18	Subventions aux réseaux et partenariats d'acteur en santé	26.10.45.24	Contribution de la Commission communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie
23.50.61.35	Dotation au SGS Bâtiments	26.10.45.25	Contribution de la Commission communautaire française au service francophone des Métiers et des Qualifications
24.00.01.01	Mise en œuvre du plan Tourisme 2006-2016	26.20.33.01	Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes.
24.00.33.02	Subventions aux associations actives en matière de tourisme	26.20.41.03	Subside de fonctionnement à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises
24.00.52.03	Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)		
24.00.52.04	Subventions d'équipements touristiques (secteur privé)		
24.00.53.01	Primes à la création et à la rénovation de chambres d'hôtes		

26.20.41.31 Dotation au SGS – Service Formation PME

26.30.43.05 Subventions à l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)

26.30.43.06 Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs publics ou privés

27.01.43.03 Dotation de la Société publique d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois

27.06.43.23 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)

27.06.63.22 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)

28.00.52.02 Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (A.R. 1^{er} avril 1977)

28.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiments

29.02.61.35 Dotation au SGS Bâtiments

29.03.01.01 Dépenses de toute nature relatives dans le cadre du plan stratégique et de la valorisation de l'enseignement qualifiant

29.03.33.01 Subvention aux centres de technologies avancées du CERIA asbl

29.03.43.05 Subventions de fonctionnement à la Haute Ecole Lucia de Brouckère

29.03.61.35 Dotation au SGS Bâtiments

30.00.33.01 Subventions aux associations (Relations internationales)

30.00.33.02 Actions francophonie

30.00.45.01 Transfert au WBI

30.01.33.01 Subventions de politique générale

30.01.41.01 Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant

30.02.61.35 Dotation au SGS Bâtiments

Article 14

Le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française :

- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue de refinancer des emprunts arrivant à échéance et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;

- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du remboursement anticipé d'emprunts conclu par ladite société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;

- aux opérations de gestion des taux d'intérêts (produits dérivés) conclues par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.

Le Collège est autorisé à grever d'un mandat et d'une inscription hypothécaire le terrain situé Rue Potaerde 268 à 1082 Berchem-Sainte-Agathe, dont la Commission communautaire française est propriétaire, en vue de garantir l'emprunt à conclure par l'ASBL HOPPA pour la construction d'un centre de jour et d'un centre d'hébergement pour 25 personnes handicapées.

Article 15

Le Collège est autorisé à couvrir par des emprunts le financement des dépenses budgétaires relatives à des investissements de nature immobilière en matière d'enseignement pour un montant maximum 2 millions d'Euros en 2012.

CHAPITRE II

Services à gestion séparée

Article 16

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes

handicapées – pour l'année budgétaire 2012 annexé au présent décret.

Article 17

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Centre Etoile Polaire – pour l'année budgétaire 2012 annexé au présent décret.

Article 18

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments – pour l'année budgétaire 2012 annexé au présent décret.

Article 19

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service Formation PME – pour l'année budgétaire 2012 annexé au présent décret.

CHAPITRE III
Organisme d'intérêt public

Article 20

Est approuvé le budget de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2012

Article 21

Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Bruxelles, le

Au nom du Collège,

Le Membre du Collège chargé du Budget

Christos DOULKERIDIS

TABLEAU ANNEXE AU DECRET

BUDGET 2012 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2011	Ajust. 2011 +/-	Redistrib	Ajusté 2011	Initial 2012
Division 01 CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE C.DOULKERIDIS										
Prog. 0 : .										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1	0	0	11.02	cnd	285			285	293
Frais de fonctionnement du cabinet	1	0	0	12.19	cnd	13			13	13
Depenses patrimoniales du cabinet	1	0	0	74.01	cnd	27			27	27
Totaux pour le programme 0					cnd	325	0	0	325	333
Totaux pour la division organique 1					cnd	325	0	0	325	333
Division 02 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE CH.Picqué										
Prog. 0 : .										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2	0	0	11.02	cnd	146			146	150
Frais de fonctionnement du cabinet	2	0	0	12.19	cnd	28			28	28
Depenses patrimoniales du cabinet	2	0	0	74.01	cnd	18			18	18
Totaux pour le programme 0					cnd	192	0	0	192	196
Totaux pour la division organique 2					cnd	192	0	0	192	196
Division 03 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE B.CEREXHE										
Prog. 0 : .										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3	0	0	11.02	cnd	154			154	158
Frais de fonctionnement du cabinet	3	0	0	12.19	cnd	25			25	25
Depenses patrimoniales du cabinet	3	0	0	74.01	cnd	13			13	13
Totaux pour le programme 0					cnd	192	0	0	192	196
Totaux pour la division organique 3					cnd	192	0	0	192	196
Division 04 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E.HUYTEBROECK										
Prog. 0 : .										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	4	0	0	11.02	cnd	154			154	158
Frais de fonctionnement du cabinet	4	0	0	12.19	cnd	25			25	25
Depenses patrimoniales du cabinet	4	0	0	74.01	cnd	18			18	18
Totaux pour le programme 0					cnd	197	0	0	197	201
Totaux pour la division organique 4					cnd	197	0	0	197	201
Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E.Kir										
Prog. 0 : .										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	5	0	0	11.02	cnd	190			190	195
Frais de fonctionnement du cabinet	5	0	0	12.19	cnd	24			24	24
Depenses patrimoniales du cabinet	5	0	0	74.01	cnd	4			4	4
Totaux pour le programme 0					cnd	218	0	0	218	223
Totaux pour la division organique 5					cnd	218	0	0	218	223
Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.										
Prog. 0 : .										
Dotation a l'Assemblee	6	0	0	01.01	cnd	0	3.600		3.600	
Totaux pour le programme 0					cnd	0	3.600	0	3.600	0
Totaux pour la division organique 6					cnd	0	3.600	0	3.600	0

BUDGET 2012 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2011	Ajust. 2011 +/-	Redistrib	Ajusté 2011	Initial 2012
Division 07 CABINETS										
Prog. 0 : Provisions pour sortie de charge										
Provisions pour Sortie de charge	7	0	0	01.01	cnd	0			0	0
Totaux pour le programme 0					cnd	0	0	0	0	0
Totaux pour la division organique 7					cnd	0	0	0	0	0
Division 21: ADMINISTRATION										
Prog. 0 : SUBSISTANCE										
Accord Non Marchand Gestion Embauche compensatoire (BEC et Reduire et Compenser	21	0	0	01.03	cnd	124	0	0	124	68
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.04	ce	0	0	0	0	0
					co	244	-153	0	91	0
Accord Non Marchand ACS	21	0	0	01.05	cnd	600	160	0	760	760
Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat	21	0	0	01.06	ce	130	0	0	130	130
					co	100	0	0	100	100
Accord Non Marchand Embauche compensatoire	21	0	0	01.07	cnd	3.953	-66	0	3.887	4.146
Accord Non Marchand Eco Chèques	21	0	0	01.08	cnd	1.010	-25	0	985	365
Accord Non Marchand Volet Bien Etre	21	0	0	01.09	cnd		0	0	0	350
Accord Non Marchand Primes syndicales	21	0	0	01.10	cnd		0	0	0	191
Remunerations du personnel statutaire	21	0	0	11.03	cnd	16.398	-482	0	15.916	16.618
Remunerations du personnel contractuel	21	0	0	11.04	cnd	3.100	0	0	3.100	3.438
Frais lies au personnel	21	0	0	11.05	cnd	800	55	0	855	898
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC.	21	0	0	11.08	cnd	1.430	-48	0	1.382	1.430
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.	21	0	0	11.09	cnd	3.209	-17	0	3.192	3.322
Primes de responsabilisation.	21	0	0	11.10	cnd	2	0	0	2	2
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	21	0	0	11.11	cnd	124	0	0	124	124
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	21	0	0	11.20	cnd	468	-228	0	240	344
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel	21	0	0	11.21	cnd	30	0	0	30	5
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0	12.01	cnd	38	0	0	38	38
Frais de gestion du personnel	21	0	0	12.03	cnd	600	0	0	600	600
Frais de formation du personnel	21	0	0	12.04	cnd	112	0	0	112	165
Frais lies a l'informatisation de l'administration	21	0	0	12.05	cnd	704	0	0	704	795
Frais lies a l'informatisation de l'administration	21	0	0	12.05	caa	0	0	0	0	0
Application général e-sub	21	0	0	12.06	ce	342	0	0	342	0
					co	114	0	0	114	114
Application budgétaire et comptable	21	0	0	12.07	ce	300	0	0	300	0
					co	100	-60	0	40	160
Missions du Service interne de Prevention et de Protection du Travail (SIPP)fonct.	21	0	0	12.09	cnd	127	0	0	127	127
Frais de fonctionnement	21	0	0	12.11	cnd	1.368	0	0	1.368	1.368
Frais de location	21	0	0	12.12	cnd		0	0	0	0
Frais de location simple (leasing operationnel)	21	0	0	12.13	cnd	86	0	0	86	86
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	21	0	0	12.15	cnd	40	0	0	40	40
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	0	0	12.16	cnd	40	-35	0	5	40
Dotation au Service social	21	0	0	33.01	cnd	752	0	0	752	821
Dotation au SGS Bâtiments	21	0	0	61.35	cnd	812	211	0	1.023	1.014
Depenses patrimoniales	21	0	0	74.01	cnd	87	0	0	87	87
Achat de materiel informatique et bureautique	21	0	0	74.02	cnd	100	0	0	100	160
Depenses patrimoniales du S.I.P.P.	21	0	0	74.03	cnd	18	0	0	18	18
Totaux pour le programme 0					cnd	36.132	-475	0	35.657	37.420
					co	558	-213	0	345	374
					ce	772	0	0	772	130
					caa	0	0	0	0	0

BUDGET 2012 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2011	Ajust. 2011 +/-	Redistrib	Ajusté 2011	Initial 2012
Prog. 1 : DOTATION SPECIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE										
Interets dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du decret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines competences a la Region wallonne et a la Commission communautaire francaise et des arretes et conventions y relatifs	21	1	0	21.01	cnd	0			0	0
Remboursement de la dotation	21	1	0	41.01	cnd	0			0	0
Totaux pour le programme 1					cnd	0	0	0	0	0
Totaux pour la division organique 21					cnd	36.132	-475	0	35.657	37.420
					co	558	-213	0	345	374
					ce	772	0	0	772	130
Division 22 AIDE AUX PERSONNES										
Prog. 1 : ACTION SOCIALE										
Prestations de tiers, frais d'etude, colloque, frais de missions (deplacements, sejours,...) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	22	1	0	12.01	cnd	37	0	27	64	37
Promotion, publication, diffusion	22	1	0	12.02	cnd	41	0	0	41	41
Subventions a des organismes d'aide sociale	22	1	0	33.01	cnd	468	0	193	661	468
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	22	1	0	33.03	cnd	2.934	0	0	2.934	3.118
Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de locaion d'un appareil téléphonique	22	1	0	33.04	cnd	118	0	0	118	121
Subventions a l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de sante de Bruxelles-Capitale"	22	1	0	33.05	cnd	42	0	0	42	42
Subventions aux centres d'accueil	22	1	0	33.06	cnd	9.515	-165	-220	9.130	9.833
Subventions aux services d'aide aux justiciables	22	1	0	33.07	cnd	970	0	0	970	1.004
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	22	1	0	33.08	cnd	30	0	0	30	30
Subventions aux réseaux en action sociale	22	1	0	33.09	cnd		0	0		0
Subventions à l'oganisme intersectoriel de coordination	22	1	0	33.11	cnd	80	0	0	80	84
Subventions pour l'informatisation en matiere d'action sociale	22	1	0	53.01	cnd	135	0	0	135	135
Totaux pour le programme 1					cnd	14.370	-165	0	14.205	14.913
Prog. 2 : COHABITATION DES COMMUNAUTES LOCALES										
Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22	2	0	00.01	cnd caa	890	-1 1	0 0	889 1	890 0
Depenses de toute nature en matiere d'integration sociale des communes locales et leur cohabitation	22	2	0	12.02	cnd	99	0	-22	77	99
Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes	22	2	0	33.02	cnd	814	0	1	815	839
Cofinancement du Fipi Associatif	22	2	0	33.03	cnd	97	0	-4	93	97
Subventions aux associations visant a l'integration sociale des communes locales et leur cohabitation	22	2	0	33.04	cnd	413	0	4	417	413
Subventions a l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles"	22	2	0	33.05	cnd	154	0	0	154	154
Subventions au centre régional d'appui	22	2	0	33.06	cnd	229	0	0	229	234
Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	22	2	0	33.07	cnd	1.538	0	0	1.538	1.583
Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.08	cnd	6.152	0	21	6.173	6.331
Subventions pour " Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.09	cnd	573	0	0	573	590

BUDGET 2012 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2011	Ajust. 2011 +/-	Redistrib	Ajusté 2011	Initial 2012
Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants	22	2	0	33.10	cnd	0	0	0	0	200
Co-financement du Fipi communal	22	2	0	43.05	cnd	466	0	-129	337	466
Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPi associatif	22	2	0	52.01	cnd	78	0	0	78	78
Subventions pour infrastructures dans le cadre du co-financement du FIPi communal	22	2	0	63.01	cnd	0	0	129	129	0
Totaux pour le programme 2					cnd	11.503	-1	0	11.502	11.974
					caa		1		1	0
Prog. 3 : PERSONNES HANDICAPEES										
Act. 2 : SERVICE A GESTION SEPARÉE CENTRE ETOILE POLAIRE										
Remuneration du personnel de l'Etoile polaire	22	3	2	11.01	cnd	837	-7	0	830	867
Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire	22	3	2	41.31	cnd	899	-7	0	892	931
Totaux pour l'activité 2					cnd	1.736	-14	0	1.722	1.798
					caa					
Act. 3 : SERVICE A GESTION SEPARÉE SBFPH.										
Contrat de maintenance évolutive	22	3	3	12.02	cnd	0	0	0	0	0
Contrat de maintenance évolutive	22	3	3	12.03	ce	348	0	0	348	0
					co	116	0	0	116	116
Dotation au S.G.S. SBFPH.	22	3	3	41.03	cnd	122.546	1.000	0	123.546	126.473
Totaux pour l'activité 3					cnd	122.546	1.000	0	123.546	126.473
					ce	348	0	0	348	0
					co	116	0	0	116	116
Totaux pour le programme 3					cnd	124.282	986	0	125.268	128.271
					ce	348	0	0	348	0
					co	116	0	0	116	116
					caa					
Prog. 4 : FAMILLE										
Subventions aux services agréés d'aide aux familles	22	4	0	33.12	cnd	25.818	0	0	25.818	26.377
Subventions aux centres PMF	22	4	0	33.13	cnd	6.612	0	-105	6.507	6.857
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	22	4	0	33.14	cnd	154	0	0	154	158
Centres de formations d'aides familiaux	22	4	0	33.15	cnd	275	0	0	275	240
Subventions aux services Espaces-Rencontres	22	4	0	33.16	cnd	358	0	0	358	497
Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge	22	4	0	33.17	cnd	301	0	105	406	301
Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées	22	4	0	33.18	cnd	52	0	0	52	53
Totaux pour le programme 4					cnd	33.570	0	0	33.570	34.483
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES SOCIALES										
Honoraires, frais d'étude, et documentation en matière d'infrastructures sociales	22	5	0	12.01	cnd	0	0	0	0	0
Dotation au SGS Bâtiments -Personnes Handicapés	22	5	0	61.35	cnd	1.151	-345	0	806	1.151
Dotation au SGS Bâtiments - Cohésion Sociale	22	5	0	61.36	cnd	0	0	0	0	0
Dotation au SGS Bâtiments - Action Sociale	22	5	0	61.37	cnd	1.382	-55	0	1.327	1.392
Subventions aux communes pour des terrains d'accueil pour les gens du voyage	22	5	0	63.24	cnd	13	0	0	13	13
Totaux pour le programme 5					cnd	2.546	-400	0	2.146	2.556
Totaux pour la division organique 22					cnd	186.271	420	0	186.691	192.197
					ce	348	0	0	348	0
					co	116	0	0	116	116
					caa	0	1	0	1	0

BUDGET 2012 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2011	Ajust. 2011 +/-	Redistrib	Ajusté 2011	Initial 2012
Division 23 SANTE										
Prog. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE										
Prestations de tiers, frais d'etude, colloque, frais de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	23	1	0	12.01	cnd	61	0	83	144	61
Promotion, publications, diffusion	23	1	0	12.02	cnd	68	0	-4	64	68
Fonds de participation pour les habitants	23	1	0	12.03	cnd	12	0	0	12	12
Subventions pour recherches dans le domaine de la sante	23	1	0	33.01	cnd	83	0	-83	0	83
Subventions pour des etudes et des initiatives originales en sante mentale	23	1	0	33.06	cnd	76	0	0	76	76
Subventions a l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de sante de Bruxelles-Capitale"	23	1	0	33.11	cnd	89	0	0	89	89
Subventions pour des initiatives en matiere de sante	23	1	0	33.13	cnd	804	0	0	804	804
Subventions pour des initiatives en matiere de Promotion de la Sante	23	1	0	33.14	cnd	105	0	4	109	105
Cooperations avec l'Etat federal et/ou les entites federees	23	1	0	41.01	cnd	22	0	0	22	22
Totaux pour le programme 1					cnd	1.320	0	0	1.320	1.320
					caa	0	0	0	0	0
Prog. 2 : SERVICES AMBULATOIRES										
Subventions aux services de sante mentale	23	2	0	33.04	cnd	13.893	-100	-300	13.493	14.241
Subventions aux centres de tele-accueil	23	2	0	33.05	cnd	782	0	0	782	802
Subventions au service intégré de soins à domicile	23	2	0	33.06	cnd	50	-50	0	0	36
Subventions aux centres de soins de jour.	23	2	0	33.08	cnd	29	0	0	29	30
Subventions aux associations en matiere de soins palliatifs	23	2	0	33.09	cnd	1.072	0	80	1.152	1.099
Subventions aux centres de coordination.	23	2	0	33.10	cnd	1.439	0	-40	1.399	1.475
Subventions aux Associations de sante integree	23	2	0	33.15	cnd	3.060	0	-60	3.000	3.317
Subventions aux services actifs en matiere de toxicomanie	23	2	0	33.16	cnd	4.397	0	-102	4.295	4.507
Subventions aux services de promotion et de developpement sanitaire	23	2	0	33.17	cnd	182	150	422	754	182
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	23	2	0	33.18	cnd	634	0	0	634	651
Totaux pour le programme 2					cnd	25.538	0	0	25.538	26.340
					caa	0	0	0	0	0
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES										
Dotation au SGS Bâtiments	23	5	0	61.35	cnd	474	192	0	282	474
Totaux pour le programme 5					cnd	474	192	0	282	474
Totaux pour la division organique 23					cnd	27.332	192	0	27.140	28.134
					caa	0				
Division 24 TOURISME										
Prog. 0 : .										
Mise en oeuvre du PLAN TOURISME 2006-2016	24	0	0	01.01	cnd	750	0	-750	0	750
Prestations de tiers, frais de missions (deplacements, sejours,...) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	24	0	0	12.01	cnd	36	0	-28	8	136
Promotion, publication, diffusion	24	0	0	12.02	cnd	102	0	14	116	102
Maintenance des supports d'indication touristique	24	0	0	12.04	ce co	67 39	0 -16	0 0	67 23	40 41
Subventions aux associations actives en matiere de tourisme	24	0	0	33.02	cnd	1.312	131	703	2.146	1.204
Subvention de fonctionnement à l'Office de Promotion du Tourisme	24	0	0	33.03	cnd	4.606	1111	-544	5.173	3.495
Subvention à l'office de promotion du tourisme pour les missions spécifiquement bruxelloises.	24	0	0	33.04	cnd	0	0	605	605	0

BUDGET 2012 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2011	Ajust. 2011 +/-	Redistrib	Ajusté 2011	Initial 2012
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)	24	0	0	52.03	ce	400	0	-400	0	0
					co	150	0	-150	0	0
Subventions d'équipement touristique (secteur privé)	24	0	0	52.04	ce	0	0	0	0	0
					co	0	0	0	0	0
Primes à la création et la rénovation de chambres d'hôtes	24	0	0	53.01	cnd	20	0	0	20	20
Dotation au SGS Bâtiments	24	0	0	61.35	cnd	183	0	0	183	183
Subventions d'équipements touristiques (secteur public)	24	0	0	63.04	ce	0	0	400	400	0
					co	0	0	150	150	150
Investissements Indications touristiques	24	0	0	70.01	ce	0	0	0	0	39
					co	9	-7	0	2	2
Totaux pour le programme 0					cnd	7.009	1.242	0	8.251	5.890
					co	198	-23	0	175	193
					ce	467	0	0	467	79
Totaux pour la division organique 24					cnd	7.009	1.242	0	8.251	5.890
					co	198	-23	0	175	193
					ce	467	0	0	467	79
Division 25 TRANSPORT SCOLAIRE										
Prog. 0 : .										
Remunération du personnel d'accompagnement	25	0	0	11.04	cnd	2.016	35	0	2.051	2.318
Frais de transport	25	0	0	12.03	cnd	7.128	-66	0	7.062	7.608
Depenses de toute nature relatives aux transports scolaires	25	0	0	12.11	cnd	171	0	0	171	171
Frais de location simple de bus	25	0	0	12.13	cnd	99	-18	0	81	99
Leasing financier de Bus scolaires (Intérêts)	25	0	0	21.11	cnd	0	0	0	0	0
Achat de bus pour le transport scolaire	25	0	0	74.01	cnd	0	0	0	0	0
Leasing financier de bus scolaires - (Amortissements)	25	0	0	91.11	cnd	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 0					cnd	9.414	-49	0	9.365	10.196
Totaux pour la division organique 25					cnd	9.414	-49	0	9.365	10.196
Division 26 FORMATION PROFESSIONNELLE										
Prog. 1 : SUPPORT GENERAL DE LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE										
Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique	26	1	0	01.01	cnd	743	15	0	758	733
Prestations de tiers, frais de missions(déplacement, séjours...)des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration.	26	1	0	12.01	cnd	6	0	-2	4	6
Promotion,publication,diffusion.	26	1	0	12.02	cnd	25	0	0	25	25
Intervention dans la mise en oeuvre et l'évaluation et de la communication des programmes européens des objectifs "Convergence" et "Compétitivité et emploi" du F.S.E. et des initiatives communautaires	26	1	0	12.03	ce	0	0	0	0	0
					co	41	0	0	41	34
Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d'insertion professionnelle.	26	1	0	33.01	cnd	86	0	0	86	86
Décret ISP:OISP agréées: financement de l'équipe de base	26	1	0	33.02	cnd	5.702	0	8	5.710	6.057
Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture.	26	1	0	33.03	cnd	18	0	2	20	18
Initiatives de formation pour appointes et salaires horsIBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale.	26	1	0	33.04	cnd	4	0	0	4	4
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle.	26	1	0	33.06	cnd	32	0	2	34	32
Subventions à la FEBISP	26	1	0	33.07	cnd	64	0	4	68	68
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés.	26	1	0	33.08	cnd	196	0	1	197	199
Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle	26	1	0	33.09	cnd	1.148	-15	0	1.133	1.112

BUDGET 2012 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2011	Ajust. 2011 +/-	Redistrib	Ajusté 2011	Initial 2012
Frais de gestion de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle	26	1	0	33.10	cnd		0	0	0	
Financement de frais de gestion lié à l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle	26	1	0	33.10	cnd		0	0	0	36
Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-professionnelle.	26	1	0	33.11	cnd	30	0	-15	15	30
Subvention à Skills Belgium	26	1	0	33.12	cnd		0	0	0	25
Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	26	1	0	41.04	cnd	64	0	0	64	0
Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE	26	1	0	45.23	cnd	110	0	0	110	110
Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie	26	1	0	45.24	cnd	16	0	0	16	16
Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et qualifications	26	1	0	45.25	cnd	0	0	0	0	53
Totaux pour le programme 1					cnd	8.244	0	0	8.244	8.610
					co	41	0	0	41	34
					ce	0	0	0	0	0
Prog. 2 : CLASSES MOYENNES										
Rémunération du personnel du SGS, Service Formation PME	26	2	0	11.01	cnd	0	0	0	0	0
Subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes.	26	2	0	33.01	cnd	206	0	0	206	256
Sub.de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	26	2	0	41.03	cnd	49	0	0	49	49
Dotation SGS (service Formation PME)	26	2	0	41.31	cnd	8.098	0	0	8.098	8.300
Préfinancement "Fonds social européen" pour le SFPME	26	2	0	85.50	cnd	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 2					cnd	8.353	0	0	8.353	8.605
Prog. 3 : INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE										
Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire(y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels).	26	3	0	43.05	cnd	28.003	0	0	28.003	29.222
Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics.	26	3	0	43.06	cnd	2.420	0	0	2.420	2.420
Totaux pour le programme 3					cnd	30.423	0	0	30.423	31.642
Totaux pour la division organique 26					cnd	47.020	0	0	47.020	48.857
					co	41	0	0	41	34
					ce	0	0	0	0	0
Division 27 DETTE										
Prog. 0 : .										
Act. 1 : BATIMENTS SCOLAIRES										
Frais de fonctionnement	27	0	1	12.11	cnd	119	0	0	119	119
Dotation à la Spabs	27	0	1	43.03	cnd	0	510	0	510	380
Totaux pour l'activité 1					cnd	119	510	0	629	499
Act. 3 : EMPRUNTS GARANTIS PAR LE FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES										
Interêts des emprunts.	27	0	3	21.11	cnd		0	0	0	0
Amortissements.	27	0	3	91.11	cnd		0	0	0	0
Totaux pour l'activité 3					cnd					

BUDGET 2012 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2011	Ajust. 2011 +/-	Redistrib	Ajusté 2011	Initial 2012
Act. 6 : INFRASTRUCTURES SOCIALES : subventions aux pouvoirs locaux										
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	27	0	6	43.23	cnd	24	0	-3	21	12
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	27	0	6	63.22	cnd	79	0	3	82	76
Totaux pour l'activité 6					cnd	103	0	0	103	88
Act. 7 : Dettes Bâtiments Rue des Palais 42										
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)	27	0	7	21.11	cnd	985	0	0	985	951
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)	27	0	7	91.11	cnd	713	0	0	713	748
Totaux pour l'activité 7					cnd	1.698	0	0	1.698	1.699
Totaux pour le programme 0					cnd	1.920	510	0	2.430	2.286
Totaux pour la division organique 27					cnd	1.920	510	0	2.430	2.286
Division 28 EQUIPEMENTS SPORTIFS										
Prog. 0 : .										
Investissement en matiere d'infrastructures sportives privees(A.R.01/04/1977).	28	0	0	52.02	ce	148			148	148
					co	148			148	148
Dotation au SGS Bâtiments	28	0	0	61.35	cnd	80	-37		43	70
Totaux pour le programme 0					cnd	80	-37	0	43	70
					co	148	0	0	148	148
					ce	148	0	0	148	148
Totaux pour la division organique 28					cnd	80	-37	0	43	70
					co	148	0	0	148	148
					ce	148	0	0	148	148
Division 29 DEPENSES LIEES A LA SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT										
Prog. 0 : .										
Act. 2 : COMPLEXE SPORTIF										
Remuneration du personnel.	29	0	2	11.01	cnd	1.125	-27	0	1.098	1.180
Depenses de fonctionnement	29	0	2	12.11	cnd	332	0	0	332	350
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	2	61.35	cnd	602	-194	0	408	602
Complexe sportif a Anderlecht - achat de materiel	29	0	2	74.02	cnd	15	0	0	15	50
Totaux pour l'activité 2					cnd	2.074	-221	0	1.853	2.182
Act. 3 : ENSEIGNEMENT										
Dépenses de toute nature relatives dans le cadre du plan statégique et de la valorisation de l'enseignement qualifiant	29	0	3	01.01	cnd	150		0	150	150
Remuneration du personnel enseignant hors Haute-Ecole	29	0	3	11.01	cnd	3.488		-100	3.388	3.868
Remuneration du personnel enseignant de la Haute-Ecole.	29	0	3	11.02	cnd	80		0	80	80
Remuneration des animateurs et coordinateurs des activites parascolaires.	29	0	3	11.04	cnd	31		-16	15	31
Frais lies au personnel	29	0	3	11.05	cnd	432		0	432	454
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionne issu de l'ex-province du Brabant	29	0	3	11.06	cnd	200		4	204	204
					caa			0	0	0
Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole	29	0	3	11.07	cnd	11.287	-314	-120	10.853	11.753
Rémunération du personnel non enseignant de la Haute-Ecole	29	0	3	11.08	cnd	2.151	-19	-30	2.102	2.300
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard du personnel	29	0	3	11.21	cnd	6		0	6	0
Frais relatifs aux missions internationales.	29	0	3	12.00	cnd	10		0	10	10
Dépenses des subsides européens finançant des activités en rapport avec l'enseignement	29	0	3	12.01	ce	0		0	0	0
					co	0		0	0	0
Depenses de fonctionnement des activites parascolaires	29	0	3	12.10	cnd	7		0	7	7

BUDGET 2012 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2011	Ajust. 2011 +/-	Redistrib	Ajusté 2011	Initial 2012
Depenses de fonctionnement des ecoles de la Commission communautaire francaise, hors Haute-Ecole	29	0	3	12.11	cnd	6.789		140	6.929	7.125
Frais de gestion du personnel	29	0	3	12.12	cnd	181		-90	91	181
Subvention aux centres de technologies avancées du Ceria ASBL	29	0	3	33.01	cnd	40		0	40	40
Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia de Brouckere	29	0	3	43.05	cnd	691		0	691	691
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	3	61.35	cnd	8.444	-131	0	8.313	8.033
Achat de biens meubles pour les etablissements de la Commission communautaire francaise, hors Haute-Ecole.	29	0	3	74.01	cnd	816		60	876	816
Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole.	29	0	3	74.02	cnd	201		152	353	201
Achat de biens meubles durables pour les activites parascolaires.	29	0	3	74.03	cnd	10		0	10	10
Totaux pour l'activité 3					cnd	35.014	-464	0	34.550	35.954
					co	0	0	0	0	0
					ce	0	0	0	0	0
					caa	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 0					cnd	37.088	-685	0	36.403	38.136
					co	0	0	0	0	0
					ce	0	0	0	0	0
					caa	0	0	0	0	0
Totaux pour la division organique 29					cnd	37.088	-685	0	36.403	38.136
					co	0	0	0	0	0
					ce	0	0	0	0	0
					caa	0	0	0	0	0
Division 30 RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES)ET POLITIQUE GENERALE										
Prog. 0 : .										
Act. 0 : RELATIONS INTERNATIONALES										
Dépenses de toute nature relatives aux projets spécifiques dans le cadre des Relations internationales	30	0	0	01.01	cnd	0	0		0	0
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0	0	01.02	cnd	35	0		35	35
Frais de mission et de reception des membres du college et des membres de cabinet	30	0	0	12.00	cnd	24	0		24	24
Prestations de tiers, missions, frais d'etude, colloques	30	0	0	12.01	cnd	20	0		20	20
Subventions aux associations	30	0	0	33.01	cnd	41	0		41	41
Actions francophonie	30	0	0	33.02	cnd	50	0		50	50
Transfert à WBI	30	0	0	45.01	cnd	232	0		232	232
Remboursement subside fédéral "Annoncer la couleur"	30	0	0	45.40	cnd	0	0		0	0
Totaux pour l'activité 0					cnd	402	0	0	402	402
Act. 1 : POLITIQUE GENERALE										
Tableau de bord	30	0	1	01.01	cnd	15	-15		0	10
Promotion, publication & diffusion	30	0	1	12.01	cnd	103			103	78
Subventions de politique generale	30	0	1	33.01	cnd	325	15		340	355
Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant	30	0	1	41.01	cnd	3			3	3
Participation au Plan Magellan	30	0	1	81.01	cnd	1.060			1.060	1.060
Totaux pour l'activité 1					cnd	1.506	0	0	1.506	1.506
Act. 2 : Infrastructures CIVA										
Dotation au SGS Bâtiments	30	0	2	61.35	cnd	75	50		125	75
Totaux pour l'activité 2					cnd	75	50	0	125	75
Totaux pour le programme 0					cnd	1.983	50	0	2.033	1.983
Totaux pour la division organique 30					cnd	1.983	50	0	2.033	1.983
Totaux pour le budget					cnd	355.373	4.768	0	359.757	366.318
					co	1.061	-236	0	825	865
					ce	1.735	0	0	1.735	357
					caa	0			1	0

Annexes

BUDGET DU S.B.F.P.H. : INITIAL 2012 : RECETTES

		2011 Initial	2012 Initial
7.01.00	Prestations individuelles	3.000,00	3.000,00
7.02.00	Prestations collectives	619.000,00	869.000,00
7.03.00	Initiatives	2.000,00	2.000,00
7.04.00	Accords de coopération	0,00	0,00
7.07.00	Dotation	122.546.000,00	126.473.000,00
7.08.00	Fonds social européen	315.000,00	436.000,00
7.09.00	Dons et legs	0,00	0,00
7.10.00	Autres produits	5.000,00	8.000,00
TOTAL DES RECETTES (en euros)		123.490.000,00	127.791.000,00

BUDGET DU S.B.F.P.H. : INITIAL 2012 : DEPENSES

			2011 Initial	2012 Initial
I	DEPENSES EN PRESTATIONS INDIVIDUELLES	CO	2.210.000,00	2.393.000,00
8.01.01	Examens complémentaires dans le cadre de l'admission	CO	1.000,00	1.000,00
8.01.02	Examens complémentaires dans le cadre du processus global	CO	5.000,00	5.000,00
8.01.03	Frais de déplacement et de séjour	CO	207.000,00	227.000,00
8.01.04	Aides individuelles à l'intégration	CO	1.640.000,00	1.740.000,00
8.01.05	Interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire	CO	228.000,00	234.000,00
8.01.06	Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé	CO	129.000,00	186.000,00
II	DEPENSES EN PRESTATIONS COLLECTIVES	CO	118.197.000,00	122.264.000,00
8.02.01	Subventions à l'entretien aux CRF	CO	310.000,00	315.000,00
8.02.02	Subventions à l'investissement aux CRF	CO	25.000,00	25.000,00
8.02.03	Subventions aux services d'accompagnement	CO	5.177.000,00	5.557.000,00
8.02.04	Subventions aux services d'interprétation pour sourds	CO	176.000,00	182.000,00
8.02.05	Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA	CO	24.981.000,00	25.411.000,00

			2011 Initial	2012 Initial
8.02.06	Subventions à l'investissement aux ETA	CO	424.000,00	424.000,00
8.02.07	Subventions à ToF Service	CO	0,00	0,00
8.02.08	Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement	CO	85.454.000,00	88.692.000,00
8.02.09	Conventions prioritaires et nominatives	CO	687.000,00	940.000,00
8.02.10	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement de l'interface Grande Dépendance	CO	100.000,00	45.000,00
8.02.11	Dépenses relatives à la création de places et aux projets de répit pour les familles en attente de places	CO	823.000,00	656.000,00
8.02.12	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement du Fonds de gestion du plan tandem bruxellois - Fonds Old Timer	CO	40.000,00	17.000,00
8.02.13	Gestion financière des subventions périodiques à l'utilisation	CO	0,00	0,00
III	DEPENSES EN INITIATIVES	CO	1.330.000,00	1.322.000,00
8.03.01	Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées	CO	490.000,00	682.000,00
8.03.02	Dépenses relatives aux subsides reçus de la Loterie Nationale	CO	840.000,00	640.000,00
IV	DEPENSES RELATIVES AUX ACCORDS DE COOPERATION	CO	0,00	0,00
8.04.00	Accords de coopération avec les communautés et les régions	CO	0,00	0,00
V	DEPENSES DE POLITIQUE GENERALE	CO	144.000,00	154.000,00
8.05.01	Frais de constitution d'hypothèques ETA	CO	7.000,00	7.000,00
8.05.02	Honoraires, jetons du conseil consultatif et frais d'études	CO	10.000,00	10.000,00

			2011 Initial	2012 Initial
8.05.03	Frais de mission SGS	CO	2.000,00	2.000,00
8.05.04	Frais de documentation	CO	8.000,00	8.000,00
8.05.05	Promotion, publication, diffusion	CO	60.000,00	60.000,00
8.05.06	Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée	CO	52.000,00	52.000,00
8.05.07	Mise en œuvre de la Convention des Nations Unies	CO	0,00	10.000,00
8.05.09	Frais bancaires	CO	5.000,00	5.000,00
VI	TRANSFERT DE REVENUS	CO	6.000,00	6.000,00
8.06.00	Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral	CO	6.000,00	6.000,00
XIII	DEPENSES RELATIVES AUX PROJETS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN	CO	1.603.000,00	1.652.000,00
8.08.01	Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen X009400 dans l'emploi ordinaire	CO	1.314.000,00	1.345.000,00
8.08.02	Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen X0065300 dans les ETA	CO	289.000,00	307.000,00
IX	ANNULATION DE CREANCES	CO	0,00	0,00
8.09.09	Annulation de créances	CO	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES (en euros)			123.490.000,00	127.791.000,00

BUDGET ETOILE POLAIRE : BUDGET 2012 : RECETTES

		2011 Initial	2012 Initial
9.01	DOTATION COCOF	899.000,00	931.000,00
9.01.00	Dotation COCOF pour le CRF et le SA	899.000,00	931.000,00
9.02	RECETTES PRESTATIONS FORFAITAIRES	230.000,00	265.000,00
9.02.01	Recettes prestations forfaitaires du CRF	230.000,00	265.000,00
9.07	AUTRES RECETTES	42.000,00	47.000,00
9.07.01	Autres recettes du CRF	40.000,00	45.000,00
9.07.02	Recettes du SA	2.000,00	2.000,00
TOTAL DES RECETTES (en euros)		1.171.000,00	1.243.000,00

BUDGET ETOILE POLAIRE : BUDGET 2012 : DEPENSES

			2011 Initial	2012 Initial
8.01	DEPENSES DU PERSONNEL	CO	857.000,00	889.000,00
8.01.00	Dépenses du personnel du CRF et du SA	CO	857.000,00	889.000,00
8.02	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CO	139.000,00	141.000,00
8.02.01	Dépenses de Fonctionnement du CRF	CO	111.000,00	111.000,00
8.02.02	Dépenses de Fonctionnement du SA	CO	28.000,00	30.000,00
8.03	GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENT DES LOCAUX	CO	20.000,00	20.000,00
8.03.01	Grosses réparations et aménagement des locaux du CRF	CO	18.000,00	18.000,00
8.03.02	Grosses réparations et aménagement des locaux du SA	CO	2.000,00	2.000,00
8.04	ACHATS PATRIMONIAUX	CO	19.000,00	19.000,00
8.04.01	Achats patrimoniaux du CRF	CO	15.000,00	15.000,00
8.04.02	Achats patrimoniaux du SA	CO	4.000,00	4.000,00
8.05	INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS	CO	25.000,00	63.000,00
8.05.02	Investissements immobiliers (halte garderie)	CO	25.000,00	63.000,00
8.07	REMBOURSEMENT DE RECETTES INDUES ENREGISTREES	CO	1.000,00	1.000,00
8.07.00	Remboursement de recettes indues enregistrées	CO	1.000,00	1.000,00
TOTAL DES DEPENSES (en euros)			1.061.000,00	1.133.000,00

SGS Bâtiments initial 2012										
Administration				Recettes			Dépenses			
	Montant cnd (milliers d'€) - 2011	Montant cnd (milliers d'€) - 2012	Libellé	Intitulé	Montant	Intitulé	Libellé	Type de crédit	Initial 2011	Initial 2012
11.11.61.35	671	621	Dotation au SGS bâtiments	7.11.11.01	€ 621.000,00	6.11.11.01	Dépenses - division culture	ce	€ 410.000,00	€ 410.000,00
							Dépenses - frais de gestion bâtiments administratifs	ce	€ 671.000,00	€ 621.000,00
21.00.61.35	812	1014	Dotation au SGS bâtiments	7.21.00.01	€ 243.000,00	6.21.00.01	Dépenses - bâtiments administratifs	ce	€ 680.000,00	€ 771.000,00
							Dépenses - subvention infrastructures sociales (secteur privé)	ce	€ 150.000,00	€ 85.000,00
22.50.61.37	705	705	Dotation au SGS bâtiments	7.22.50.03	€ 705.000,00	6.22.50.01	Dépenses - subvention infrastructures sociales (secteur privé)	ce	€ 132.000,00	€ 243.000,00
							Dépenses - Subventions dans les infra. Sociales pour personnes handicapées (secteur privé)	ce	€ 705.000,00	€ 705.000,00
22.50.61.35	1151	1151	Dotation au SGS bâtiments	7.22.50.01	€ 1.151.000,00	6.22.50.02	Dépenses - subvention infrastructures sociales (secteur public)	ce	€ 705.000,00	€ 705.000,00
							Dépenses - subvention infrastructures sociales (secteur public)	ce	€ 677.000,00	€ 677.000,00
22.50.61.37	677	687	Dotation au SGS bâtiments	7.22.50.03	€ 687.000,00	6.22.50.04	Dépenses - subvention infrastructures sociales (secteur public)	ce	€ 677.000,00	€ 687.000,00
23.50.61.35	474	474	Dotation au SGS bâtiments	7.23.50.01	€ 474.000,00	6.23.50.01	Dépenses - subventions infrastructures de santé	ce	€ 500.000,00	€ 500.000,00
							Dépenses - fonctionnement des auberges de jeunesse	ce	€ 474.000,00	€ 474.000,00
24.00.61.35	183	183	Dotation au SGS bâtiments	7.24.00.01	€ 58.000,00	6.24.00.01	Dépenses - fonctionnement des auberges de jeunesse	ce	€ 58.000,00	€ 58.000,00
							Dépenses - Tourisme social	ce	€ 175.000,00	€ 145.000,00
28.00.61.35	80	70	Dotation au SGS bâtiments	7.28.00.01	€ 125.000,00	6.24.00.02	Dépenses - Tourisme social	ce	€ 125.000,00	€ 125.000,00
							Dépenses - Centre sportif de Woluwé	ce	€ 65.000,00	€ 75.000,00
29.02.61.35	602	602	Dotation au SGS bâtiments	7.29.02.01	€ 70.000,00	6.28.00.01	Dépenses - Centre sportif de Woluwé	ce	€ 80.000,00	€ 70.000,00
							Dépenses - complexe sportif d'Anderlecht	ce	€ 715.000,00	€ 715.000,00
29.03.61.35	8444	8033	Dotation au SGS bâtiments	7.29.03.01	€ 602.000,00	6.29.02.01	Dépenses - complexe sportif d'Anderlecht	ce	€ 602.000,00	€ 602.000,00
							Dépenses - enseignement	ce	€ 5.840.000,00	€ 8.033.000,00
30.02.61.35	75	75	Dotation au SGS bâtiments	7.30.02.01	€ 8.033.000,00	6.29.03.01	Dépenses - enseignement	ce	€ 8.444.000,00	€ 8.033.000,00
							Dépenses - CIVA	ce	€ 80.000,00	€ 75.000,00
							Dépenses - CIVA	ce	€ 75.000,00	€ 75.000,00
				TOTAL CE	€ 13.615.000,00				€ 11.206.000,00	€ 13.400.000,00
				TOTAL CO	€ 13.615.000,00				€ 13.874.000,00	€ 13.615.000,00

SFPME
PROPOSITION DE BUDGET INITIAL 2012

DEPENSES		Ajusté 2010	Réalisé 2010	Initial 2011	Redis trib.	Ajust. 2011	Ajusté 2011	Initial 2012
<u>I. Dépenses pour le fonctionnement du service</u>								
<u>CHAPITRE 52 : Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures, travaux, etc.</u>								
521 (cnd)	Locaux et matériel	51	49	51	0	0	51	51
522 (cnd)	Frais de bureau	65	63	65	0	0	65	65
523 (cnd)	Promotion	6	6	44	0	-38	6	44
524 (cv)	Remboursement de recettes indues enregistrées	0	0	0	0	0	0	0
525 (cnd)	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0
526 (cnd)	Autres prestations et travaux par des tiers	6	0	50	-18	-22	10	50
528 (cnd)	Informatique	2	2	2	0	-2	0	0
529 (cnd)	Divers	4	4	5	0	0	5	5
529 (caa)	Divers	0	0	0	0	2	2	0
Total 52		134	124	217	-18	-60	139	215
<u>CHAPITRE 55 : Sommes dues pour l'acquisition de biens patrimoniaux</u>								
550 (cnd)	Mobilier et équipement de bureau	0	0	0	0	8	8	6
Total 55		0	0	0	0	8	8	6
<u>II. Dépenses pour la formation des indépendants</u>								
<u>CHAPITRE 53 : Sommes dues à des tiers suite à l'exercice de sa mission statutaire</u>								
531 (cnd)	Frais de personnel du centre	4.303	4.303	4.757	0	-600	4.157	4.900
532 (cnd)	Centre - Frais de fonctionnement	2.128	2.128	1.890	0	678	2.568	1.900
533/01 (cnd)	Equiperment du centre	62	62	62	0	238	300	62
533/04 (cnd)	Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens	345	345	345	0	0	345	345
533/09 (cv)	Rétrocession frais de constitution des dossiers	76	76	76	0	0	76	76
534 (cnd)	Frais d'infrastructure	958	958	0	0	0	0	0
534/00 a) (cnd)	Acquisition ou construction de nouveaux bâtiments	0	0	0	0	0	0	0
534/00 b) (cnd)	Extension, transformation ou aménagement des bâtiments existants	0	0	0	0	87	87	50
534/01 a) (cnd)	Charges immobilières du centre (capital)	0	0	610	0	-61	549	561
534/01 b) (cnd)	Charges immobilières du centre (intérêts)	0	0	254	0	-26	228	195
534/02 (cnd)	Locations immobilières (y compris charges et frais d'aménagement)	0	0	0	0	0	0	95
534/03 (cnd)	Réfections immobilières	0	0	0	0	0	0	40
538 (cnd)	Consortium de validation des compétences	14	13	2	12	0	14	14
539 (cnd)	Frais exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0
Total 53		7.886	7.885	7.996	12	316	8.324	8.238
<u>CHAPITRE 54 : Fonds social européen</u>								
540/01 (cnd)	Apprentissage et compagnonnage	44	23	0	6	53	59	0
540/02 (cnd)	Orientation et évaluation dans la formation en altern	0	0	0	0	34	34	0
540/03 (cnd)	Objectif 3	1.226	1.178	0	0	0	0	0
540/04 (cnd)	COVA1	6	0	0	0	6	6	0
540/05 (cnd)	COVA2	0	0	0	0	0	0	0
540/06 (cnd)	Dépenses exceptionnelles	1.648	1.643	0	0	0	0	0
Total 54		2.924	2.844	0	6	93	99	0
TOTAL DES DEPENSES		10.944	10.853	8.213	0	357	8.570	8.459

SFPME
PROPOSITION DE BUDGET INITIAL 2012

		Ajusté 2010	Réalisé 2010	Initial 2011	Redis trib.	Ajust. 2011	Ajusté 2011	Initial 2012
RECETTES								
<u>CHAPITRE 41 : Produits résultants de l'exercice de sa mission statutaire</u>								
411	Recettes indues enregistrées	0	0	0	0	0	0	0
412/01	Frais de constitution des dossiers (part SFPME)	39	56	39	0	43	82	39
412/01	Frais de constitution des dossiers (part centre)	76	70	76	0	0	76	76
413	Revenus financiers	0	0	0	0	0	0	0
414	Recettes exceptionnelles	0	0	0	0	81	81	0
Total 41		115	126	115	0	124	239	115
<u>CHAPITRE 42 : Fonds d'origine européenne</u>								
420/01	Apprentissage et compagnonnage	8	0	0	0	53	53	0
420/02	Orientation et évaluation dans la formation en altern	0	0	0	0	34	34	0
420/03	Objectif 3	1.226	1.085	0	0	140	140	0
420/04	COVA1	6	0	0	0	6	6	0
420/05	COVA2	0	0	0	0	0	0	0
420/06	Recettes exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0
Total 54		1.240	1.085	0	0	233	233	0
<u>CHAPITRE 45 : Intervention de la Commission communautaire française</u>								
451/01	Dotation AB 26.20.4131	7.941	7.890	8.098	0	0	8.098	8.344
Total 45		7.941	7.890	8.098	0	0	8.098	8.344
TOTAL DES RECETTES		9.296	9.101	8.213	0	357	8.570	8.459

Budget Bruxelles Formation		
Budget 2012 Version Finale		
Dépenses		
	Budget 2011 initial	Budget 2012 initial
Rémunérations et charges sociales (statutaire/contractuel)	22.452.398,17	24.254.319,16
Frais de dépl,restaurant,hôtel en Belgique et étranger	215.000,00	214.000,00
Rémunérations et charges sociales: autres catégories	21.500,00	21.500,00
Récupération auprès du personnel	-138.000,00	-154.000,00
Matières premières	144.420,00	167.720,00
Outils	37.800,00	37.800,00
Locations machines et outillage	291.718,46	273.981,00
Entretien matériel	183.616,00	171.728,50
Petits Entretien des bâtiments	1.044.674,00	1.208.628,00
Gros Entretien des bâtiments	357.220,00	221.337,00
Elec/Gaz/Eau	404.100,00	531.222,00
Carburant	78.280,00	89.565,00
Frais de documentation	129.785,00	154.635,00
Fournitures diverses	458.620,00	543.601,36
Fournitures de cantine	51.603,00	75.470,00
Honoraires experts	852.337,12	888.623,83
Frais de publicité, foire et exposition	436.000,00	525.183,15
Frais assurances	78.701,14	79.244,14
Autres frais stagiaires	134.271,00	134.835,00
Partenariat Secteur Privé	4.220.322,49	4.757.604,36
Formation personnel (statutaire/contractuel)	136.000,00	160.000,00
Autres Frais du personnel	26.225,00	27.560,00
Autres Fournitures	60.500,00	27.250,00
Loyers et charges des Bâtiments	1.189.305,00	1.976.845,00
Partenariat Secteur Public	516.271,90	534.799,34
Charges financières	389.648,04	362.533,95
Indemnités allouées aux stagiaires	3.248.150,93	3.257.180,45
Frais de déplacement	968.698,58	992.917,47
Taxes et impôts directs et indirects	388.810,93	254.560,63
Biens d'investissement hors informatique	168.282,28	171.477,54
Logiciels Informatiques	100.307,00	148.530,00
Matériel Informatique	283.710,00	454.950,00
Total	38.930.276,04	42.565.601,88
Recettes		
	Budget 2011	Budget 2012
Version Finale		
Prestations formations payantes	827.009,00	787.536,00
Facturation partenaires	358.151,00	371.025,00
Récupération diverses	501.286,93	45.000,00
Loyers	48.326,00	30.500,00
allocation de base Cocof	30.707.000,00	31.642.000,00
Subsides divers	3.943.607,07	0
Subsides COCOF	0	220.000,00
Primes ACS	116.000,00	0
Refacturation à d'autres OIP	82.080,00	71.828,14
Subvention PAC - Ministère de l'emploi et du travail	1.653.450,00	1.653.450,00
Primes ACS	0	152.500,00
Subsides Régionaux	500.000,00	3.120.000,00
Récupération précompte Immobilier	0	239.771,63
Intervention du FSE	193.366,00	4.231.991,11
Total	38.930.276,00	42.565.601,88